REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2024-281

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois d'avril ;
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande présentée par l'entreprise « **S2R service rail route** », de Bourg en Bresse pour des travaux spécifiques **SNCF** commandés par SNCF UTM 71 de Chalon sur Saône, travaux prévus OA TORCY V2 / 30 Rue du Vieux Port – pont – et OA TORCY / 36 Chemin du Pré au Renard – pont-
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : Du 24/06/24 - 08h00 au 25/06/24 – 18h00, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus s'effectuera **en circulation alternée K 10 ou par feux tricolores**.
Secteurs impactés : Route du Bois Morey et Route des Perraudins.

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 20 juin 2024.
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU

Notifié - Publié le

2 0 JUIN 2024

Le Maire

MAIRIE DE TORCY 71210